



Conseil économique et social

Distr. limitée
6 septembre 2023
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2023

5-7 septembre 2023

Point 9 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2023-2026

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour la période 2023-2026 figurant dans le document portant la cote [E/ICEF/2023/AB/L.6](#), qui constituent un cadre d'appui souple aux programmes de l'UNICEF ;
2. *Approuve* le cadre intégré de prévisions financières pour la période 2023-2026, et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 590 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes de pays à financer au moyen des ressources ordinaires en 2024, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables ;
3. *Prie* l'UNICEF de lui faire chaque année un compte rendu sur le financement de ses réserves visant à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel ;
4. *Demande* que soit tenue, avant la première session ordinaire de 2024, une séance d'information informelle sur les prévisions financières pour la période 2023-2026, notamment sur les ressources ordinaires et les ressources préaffectées, sur la baisse des recettes et sur l'utilisation de ressources excédentaires pour pallier cette baisse.

